



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Tanindrazana – Fahafahana - Fandrosoana*

**Situation et perspectives de la filière coton et textile à Madagascar**

**ELEMENTS DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES**

**Un marché international du coton en situation de crise**

- **Une production mondiale record en 2004-2005** qui se traduit par une baisse importante des cours internationaux en dessous des 50 cents la livre pour l'indice de référence A Fear East. Une reprise des cours possible pour 2005-2006 grâce à une baisse de la production mondiale et une progression de la consommation.

**La fin des Accords multifibres**

- **La fin des Accords multifibres dès janvier 2005** et une baisse progressive des droits et taxes à l'importation dans le cadre de l'OMC qui laissent augurer une concurrence de plus en plus agressive de la Chine, de l'Inde et du Pakistan sur les marchés du textile européens et américains.
- Des craintes en partie fondées pour la filière textile à Madagascar qui se traduisent par la fermeture d'entreprises en zone franche.
- Des avantages que Madagascar peut valoriser pour faire face à cette concurrence et s'orienter vers des marchés moyenne et haut de gamme : existence des zones franches, faiblesse des coûts de main d'œuvre, savoir faire reconnu, production d'un coton de qualité et accès privilégié aux marchés européen (Accords de Cotonou et Initiative Tout sauf les armes) et américain (AGOA III).
- Mais de nombreux obstacles à dépasser : coût de l'énergie très élevé, manque d'unités de filature et de tissage, mauvais état des infrastructures portuaires et routières, lourdeur des formalités administratives en matière de commerce et d'investissements, capacités de réaction à la demande internationale de textile insuffisantes, manque de formation d'une main d'œuvre qualifiée, faiblesse de la production de coton et de textile malgache de qualité.
- Des règles d'origine plus favorables dans le cadre de l'AGOA qui permettent à Madagascar d'exporter vers les Etats-Unis des vêtements et textiles produits à partir d'étoffes provenant de pays tiers jusqu'en 2007. Des règles plus strictes pour exporter vers l'Union européenne, mais qui peuvent être renégociés dans le cadre des Accords de Cotonou.

## La situation du secteur coton et de la branche textile à Madagascar

### *Un secteur coton en difficulté mais qui se redresse*

- Après une baisse de près de 75% entre 1999 et 2002 liée à la faiblesse des cours, une production de coton graine qui se redresse lentement : 11 327 tonnes en 2003, près de 14 000 tonnes pour 2004. Une prévision de production de 23 650 tonnes pour une surface totale de 23 095 hectares en 2005 et un objectif à terme de 50 000 tonnes.
- En conséquence, une production de fibres qui est passée de 12 000 tonnes en 1999 à 3 377 tonnes en 2002. En 2004, une production de fibres est estimée à 4 545 tonnes, dont 2400 tonnes destinées au marché local et 2 050 tonnes exportées, alors que la demande nationale est estimée à 27 500 tonnes.
- Une production de graines de coton qui diminue de 76% entre 1999 et 2002 pour atteindre 3 753 tonnes. En 2004, une production estimée à environ 5 500 tonnes destinées au marché national.
- Des cours du coton qui se redressent après une forte chute en 2002. Un prix d'achat au producteur du coton première catégorie de 2050 FMG/kg en 2004 et un prix de 2 750 FMG/kg prévu pour 2005.
- Pour stimuler la production cotonnière, privatisation de la société cotonnière HASYMA et la société textile SUMATEX.

### *Un secteur textile en plein essor après la crise de 2002*

- Après les difficultés rencontrées lors de la crise en 2002 qui s'est traduite par la fermeture de nombreuses entreprises de la zone franche, un fort développement du secteur textile en 2003 et 2004 qui bénéficie notamment des avantages de l'AGOA.
- En 2003, le secteur textile compte 114 entreprises. Sa production représente 29% du PIB industriel. L'industrie textile emploie près de 30% des salariés du secteur industriel formel, soit environ 120 000 emplois (75% des emplois en zone franche). Elle engendre également environ 80 000 emplois indirects dans les secteurs des services et de la culture du coton.
- Les exportations totales d'articles confectionnés s'élèvent en 2003, à plus de 330 millions de dollars, dont 145 millions USD vers l'Union européenne et 176 millions USD vers les Etats-Unis, ce qui représente 30% des exportations totales du pays. Pour le premier semestre 2004, en valeur, les exportations vers les Etats-Unis ont doublé et progressé de 48% vers l'Europe.
- Pour 2005, la fin des Accords multifibres est source d'incertitude. Des entreprises ont fermé depuis le début de l'année alors que d'autres ouvrent pariant sur les avantages de Madagascar et sur une production de qualité.

## L'initiative de l'Union européenne en faveur du coton africain

- Pour répondre à la mobilisation des pays africains producteurs de coton face à la baisse des cours internationaux, une "**Proposition de partenariat Union Européenne - Afrique à l'appui au développement du secteur coton en Afrique**" qui repose sur deux axes d'intervention complémentaires :

- l'obtention de conditions commerciales plus favorables sur les marchés internationaux du coton
- le soutien des pays africains producteurs de coton en consolidant la compétitivité de leurs secteurs coton
- Dans ce cadre la promesse de l'UE d'apporter son appui technique et financier, aux conditions suivantes :
  - **le pays ACP concerné doit produire une stratégie nationale sur le coton ;**
  - **le secteur coton doit s'inscrire dans le Document de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté ;**
  - les bailleurs de fonds internationaux et locaux concernés par le secteur (dont la coordination est assurée par la Délégation de la Commission Européenne sur place) doivent être associés au processus.
- La définition, lors du Forum UE-Afrique sur le coton en avril 2004 à Paris, **d'un Plan d'action qui constitue le cadre général pour la mise en œuvre du partenariat UE – Afrique sur le coton.** Un suivi du dossier assuré par le groupe ACP.
- L'organisation des pays africains producteurs de coton avec la création de l'Association des Producteurs de Coton Africains (AproCA) à laquelle pourraient s'associer les producteurs malgaches de coton pour suivre et participer aux débats en cours sur la régulation du marché international et ainsi être en mesure de défendre leurs intérêts.
- Une suivi actif du dossier coton par Madagascar via la participation Forum UE-Afrique sur le coton et la rédaction de trois notes : "Eléments de stratégie nationale sur le coton" en mai 2004, Une note présentant « l'Etat d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action sur le coton au niveau national » en novembre 2004 et cette not ci.

## Perspectives

- Le lancement de l'étude de la filière coton financée par la Banque Mondiale visant à analyser la filière coton-fibre à Madagascar, à faire des scénarii de développement de cette filière et à évaluer la pertinence d'un 'un dispositif de suivi de type observatoire
- La création d'une plate-forme de concertation sur le coton telle que définie par le plan d'action issue du Forum Europe – Afrique sur le coton ACP rassemblant, sous l'égide du MAEP, les parties tant publiques que privées concernées et ayant pour objectifs :
  - de suivre l'évolution de l'initiative européenne concernant ce secteur ;
  - de suivre l'étude de filière ;
  - d'élaborer sur la base des résultats de cette étude un plan d'action pour le secteur cotonnier à Madagascar définition d'un plan action pouvant être proposé pour financement dans le cadre de l'Initiative européenne.
- Une première réunion de cette plate-forme est prévue début mars après la mission du Ministre malgache des Affaires et Etrangères et du Ministre de l'Economie et des Finances à Bruxelles.

## 1. Un marché international du coton en situation de crise

Le niveau des cours en 2003/2004, les conditions climatiques favorables et le développement des nouvelles technologies vont se traduire par un record historique de la production mondiale de coton en 2004/2005.

Celle-ci devrait dépasser les 24 millions de tonnes, soit une hausse de 17% par rapport à la campagne précédente. En ajoutant les stocks initiaux, l'offre mondiale sera d'environ 32 millions de tonnes, le volume le plus élevé de l'histoire et une hausse de 9% comparé à 2003/2004<sup>1</sup>. L'augmentation de la production concerne en particulier la Chine (+29%), les Etats-Unis (23%) et le Pakistan (11%)<sup>2</sup>. Elle est due à une augmentation mondiale des surfaces cultivées (+8%) et des rendements (+6%).

En 2004/2005, la consommation mondiale, bien qu'atteignant un nouveau record (près de 22 millions de tonnes), ne devrait, d'après l'ICAC, augmenter que de 3% par rapport à la campagne précédente<sup>3</sup>. Le premier consommateur sera la Chine grâce à un fort développement de son industrie textile (près de 35% de la consommation mondiale), devant l'Inde (13,5%), l'Europe et le Pakistan. Notons que depuis le début des années 2000 les demandes européenne et américaine ont tendance à baisser suite à l'augmentation de leurs importations de textiles provenant d'Asie.

Les échanges internationaux de coton devraient quant à eux diminuer d'environ 700 000 tonnes, soit près de 10% de moins qu'en 2003/2004. Ce repli est dû en particulier à une baisse des importations chinoises liée à la forte production dans ce pays. En conséquence, les stocks pourraient approcher les 10 millions de tonnes en fin de campagne (+28% par rapport à 2004/2005).

Le résultat de cette situation est une chute sensible des cours internationaux du coton depuis le mois de mai (Indice de référence A Fear East). La moyenne annuelle pour la campagne 2004/2005 pourrait être inférieure à 50 cents par livre contre 68,3 cents/livre en 2003/2004.

Pour la campagne 2005/2006, l'ICAC prévoit une baisse de la production alors que la consommation pourrait progresser sous l'influence de la hausse des cours du pétrole qui renchérit les fibres synthétiques et surtout sous l'influence de la fin des Accords multifibres qui devrait gonfler la demande de coton des grands pays producteurs de textile et de vêtements comme la Chine, l'Inde et le Pakistan. Malgré des stocks toujours élevés l'augmentation des échanges internationaux aurait pour effet une légère hausse des cours, compris entre 50 et 55 cents la livre. Cependant ces prévisions doivent être considérées avec précaution étant données les incertitudes sur de nombreux paramètres.

## 2. La fin des Accords multifibres

Un des événements majeurs en 2005 qui devrait avoir des conséquences sur le marché mondial du textile mais aussi du coton est la fin des Accords multifibres dès le 1<sup>er</sup> janvier. La libéralisation du commerce de textile et de vêtements avait en fait débuté dès la mise en œuvre des Accords de l'OMC en 1994. Il s'agit de supprimer les contingents d'importation existants notamment dans les pays développés. Parallèlement à cette suppression des contingents, on assiste avec la mise en œuvre des Accords de l'OMC à une diminution progressive des droits et taxes à l'importation.

<sup>1</sup> : Source : DAGRIS, Note de Conjoncture n°2, Octobre-Novembre 2002

<sup>2</sup> : Sources : DAGRIS, Note de Conjoncture n°2, Octobre-Novembre 2002 et Economic Research Service, USDA, Novembre 2004

<sup>3</sup> : Source : International Cotton Advisory Committee, Septembre 2004

La crainte majeure pour les pays producteurs de textile ou de vêtements, comme Madagascar ou Maurice, est la concurrence de la Chine, et dans une moindre mesure de l'Inde et le Pakistan, sur les marchés des pays industrialisés, en particulier de l'Europe et des Etats-Unis. Cette crainte est en partie fondée, comme le montre la fermeture de certaines usines en zone franche. Cependant, Madagascar dispose d'atouts pour faire face à cette concurrence.

D'une part, Madagascar dispose d'avantages, sous forme de marges préférentielles, pour accéder aux marchés européen (Accord de Cotonou et Initiative Tout Sauf les armes) et américain (AGOA). Ces avantages et la mise en place de zones franches ont permis le développement d'une industrie textile aux coûts de main d'œuvre très bas et au savoir-faire reconnu qui devrait lui permettre de s'orienter vers des marchés moyen et haut de gamme<sup>4</sup>.

D'autre part, Madagascar produit un coton de qualité et compétitif qui ne demande qu'à être valorisé. La possibilité d'une intégration verticale de la filière (de la production de coton à celle de vêtements) est sans doute une des solutions à la concurrence chinoise. La demande de coton est estimée à au moins 27 500 tonnes de fibre pour une production estimée 4 450 tonnes en 2004.

Mais Madagascar est également confronté à plusieurs obstacles qui doivent être levés pour faire face à la nouvelle concurrence issue de la fin des Accords multifibres. Il est en particulier indispensable de :

- diminuer le coût de l'énergie ;
- favoriser l'installation de nouvelles unités de filature et de tissage ;
- améliorer les infrastructures portuaires et routières qui renchérissent considérablement les produits ;
- améliorer les formalités administratives en matière de commerce, mais aussi d'investissements ;
- améliorer les capacités de réaction à la demande internationale de textile ;
- améliorer la formation d'une main d'œuvre qualifiée et promouvoir une production de coton et de textile malgache de qualité.

Enfin, dernier obstacle à lever et pas des moindres : la capacité de réponse de l'offre malgache de coton à la demande nationale. Si le secteur textile est une opportunité pour la production de coton, celle-ci doit pouvoir rapidement répondre à cette demande, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

En matière d'accès privilégié aux marchés d'exportation, notamment le marché européen, les règles d'origine, c'est à dire la possibilité ou non d'utiliser des matières premières provenant de pays tiers comme la Chine par exemple, sont également un sujet important.

**Dans le cadre de l'AGOA Madagascar bénéficie jusqu'en 2007 de règles d'origine relativement souples lui permettent d'exporter vers les Etats-Unis des vêtements et textiles produits à partir d'étoffes provenant de pays tiers.**

Pour exporter vers l'Europe ces règles d'origine sont beaucoup plus strictes. Mais il est possible dans le cadre des Accords de partenariat économique en cours de négociation avec l'Union européenne de demander un assouplissement de ces règles.

---

<sup>4</sup> : Voir en annexe 1

Notons qu'un séminaire a été organisé en décembre 2005 par l'OMC à la demande du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Développement du Secteur privé sur la fin des Accords multifibres et ses implications pour Madagascar. Lors de cet atelier, si les risques pour Madagascar ont été confirmés, il a été souligné aussi que ce pays dispose de nombreuses potentialités pour y répondre, à condition de dépasser les contraintes évoquées précédemment, y compris en matière de production de coton.

### 3. Situation du secteur coton et de la branche textile à Madagascar

#### 3.1. Situation du secteur coton

Du fait de la baisse du prix d'achat au producteur liée à chute des cours internationaux, la production accusé une baisse de près de 75% entre 1999 et 2002. Depuis elle se redresse lentement. En 2003, HASYMA a produit 11 327 tonnes de coton graine et la production est estimée à près de 14 000 tonnes pour 2004.

Pour 2005, HASYMA prévoit une production de 23 650 tonnes pour une surface totale de 23 095 hectares, l'objectif étant d'atteindre à terme les 50 000 tonnes

<b>Surface (hectares) et production de coton graine(tonnes) à Madagascar</b>				
	<b>Surface totale</b>	<b>Production totale</b>	<b>Surface HASYMA</b>	<b>Production totale HASYMA</b>
199				
9	35189	34625	32551	30206
200				
0	28553	27369	24227	20134
200				
1	28413	26674	24372	19805
200				
2	12095	8156	12095	8156
200				
3	14882	11327	14882	11327
200				
4	18238	13979	18238	13979
200				
5	23095	23650	23095	23650

Source HASYMA

Notons que le début de l'année 2005 a été marqué par le passage de deux cyclones dans la partie Sud Ouest touchant les zones cotonnières. D'après les producteurs 1200 hectares en production auraient été touchés, dans trois zones : Morombe, Sakahara et Tulear II. L'effet sur la production reste à estimer.

La production de fibres et de graines ont inévitablement suivi la chute de la production de coton graine.

De 12 000 tonnes en 1999, la production de fibres a baissé jusqu'à 3 377 tonnes en 2002. En 2004, la production de fibres est estimée à 4 545 tonnes, dont 2400 tonnes destinées au marché locale et 2 050 tonnes exportées.

Une récente étude de l'USAID estime que les besoins nationaux en fibres de coton sont aujourd'hui de 27 500 tonnes. La demande nationale est donc loin d'être approvisionnée par la production locale, d'où l'augmentation des importations de tissus en particulier de Maurice, mais également de coton.

<b>Production et ventes de fibres de coton (tonnes)</b>				
	<b>Production</b>	<b>Ventes</b>		
		<b>Ventes locales</b>	<b>Exportations</b>	<b>TOTAL</b>
1999	12056	6245	5755	12000
2000	8129	4140	3966	8106
2001	8019	3150	4892	8042
2002	3377	520	2801	3321
2003	4545	1507	2601	4108
2004	5180	2402	2054	4456

Source : HASYMA

La production de graines de coton a quant à elle diminué de 76% entre 1999 et 2002 pour atteindre 3 753 tonnes. En 2004, cette production est estimée à environ 5 500 tonnes destinées au marché national.

#### **Production et ventes de graines de coton (tonnes)**

	<b>Production</b>	<b>Ventes</b>		
		<b>Ventes locales</b>	<b>Exportations</b>	<b>TOTAL</b>
1999	15442	15176		15176
2000	9892	9865		9865
2001	10036	9798	129	9927
2002	3753	3403	328	3731
2003	5205	5191		5191
2004	5572	5466		5466

Source : HASYMA

Le prix du coton après avoir fortement chuté en 2002 du fait de la pression des cours internationaux se redresse. Le prix d'achat au producteur du coton première catégorie était de 2050 FMG/kg en 2004 et il est prévu un prix de 2 750 FMG/kg en 2005.

#### **Prix d'achat du coton graine (FMG/KG)**

	<b>1ère qualité</b>	<b>2ème qualité</b>	<b>3ème qualité</b>		<b>1ère qualité</b>	<b>2ème qualité</b>	<b>3ème qualité</b>	
1999	1900	1790	1425	a,b,d	2075	1955	1555	c,d
2000	1925	1815	1490	a,b,e	2100	1990	1685	c,e
2001	2100	1980	1625	a,b	2285	2165	1810	e
2002	1650	1555	1275	a,b	1845	1750	1470	e
2003	2000	1885	1545		2195	2080	1470	e
2004	2050	1930	1575		Prix aux producteurs			
2005	2750	2340	1375		Prix aux producteurs			

a : Paysannat et privés Tulear

b : Paysannat Mahajanga, Port Bergé, Ambilobe

c : Privés Mahakanga, Port Bergé (prix rendu usine)

d : +100 MGF FONSTAB

e : +75 MGF FONSTAB

Source : HASYMA

### 3.2. Situation de la branche textile

Après les difficultés rencontrées lors de la crise en 2002 qui s'est traduite par la fermeture de nombreuses entreprises de la zone franche, le secteur textile bénéficiant notamment des avantages de l'AGOA s'est fortement développé en 2003 et en 2004.

En 2003, le secteur textile compte 114 entreprises. Sa production représente 29% du PIB industriel. L'industrie textile emploie près de 30% des salariés du secteur industriel formel, soit environ 120 000 emplois (75% des emplois en zone franche). Elle engendre également environ 80 000 emplois indirects dans les secteurs des services et de la culture du coton<sup>5</sup>.

Les exportations totales d'articles confectionnés s'élèvent en 2003, à plus de 330 millions de dollars, dont 145 millions USD vers l'Union européenne et 176 millions USD vers les Etats-Unis, ce qui représente 30% des exportations totales du pays. Pour le premier semestre 2004, en valeur, les exportations vers les Etats-Unis ont doublé et progressé de 48% vers l'Europe.

Pour 2005, la fin des Accords multifibres est source d'incertitude. Des entreprises ont fermé depuis le début de l'année alors que d'autres ouvrent pariant sur les avantages de Madagascar et sur une production de qualité.

### 3.3. Privatisation de HASYMA et de la SUMATEX

Pour stimuler la production cotonnière, l'Etat malgache a privatisé la société cotonnière HASYMA et la société textile SUMATEX.

#### *A) Privatisation de la société HASYMA*

L'Etat a choisi pour la privatisation de HASYMA, la cession d'une partie importante de ses actions soit 51,98% du capital de la société. La finalisation de cette privatisation a eu lieu le 7 octobre 2004.

La Société DAGRIS (Développement des Agro-industries du Sud) qui était déjà un actionnaire minoritaire de HASYMA, est l'adjudicataire de l'appel d'offres et détient actuellement 90% des actions de HASYMA. Suivant le cahier des charges, elle devait céder 10% de ses actions aux producteurs, or elle s'est engagée à céder aux cotonculteurs et opérateurs nationaux jusqu'à 40% des actions pour donner une place importante aux producteurs dans la nouvelle société.

Les objectifs à court terme de la société HASYMA privatisée sont :

- L'augmentation de la production cotonnière qui passera de 14 000 tonnes pour la campagne 2004 à 23 650 tonnes pour la campagne 2005 ;
- Un prix d'achat du coton graine incitatif aux producteurs dès la campagne 2005 ;
- La modernisation des usines d'égrenage et des matériels de classement ;
- Le renforcement des Organisations de cotonculteurs pour leur permettre de jouer un rôle important en tant qu'actionnaires de la Société.

L'objectif de production à moyen terme est d'atteindre 50 000 tonnes de coton graine pour assurer les besoins des sociétés textiles nationales qui bénéficient de l'AGOA III jusqu'en 2015 (2007 pour l'utilisation de matières premières provenant de pays tiers).

---

<sup>5</sup> : Source : Fiche de synthèse



### *B) Désengagement de l'Etat de la SUMATEX*

La société SUMATEX figurait parmi les 120 entreprises et établissements publics des différents secteurs à privatiser. Elle a été créée sous forme d'entreprise socialiste le 01 août 1979 par arrêté n° 3434/79 du 04 août 1979 avec comme objet social, la fabrication et la transformation de tout article textile (tissu écru). Son capital s'élève à 2 400 000 000 de francs malagasy réparti entre l'Etat malagasy (58,3%) et la SOTEMA (41,7%).

L'exploitation a connu d'importantes difficultés et la dissolution anticipée de l'entreprise a été décidée le 03 mai 1991, par son Comité de Gestion à la suite de la perte des deux tiers de son capital, et prononcée le 03 juin 1992 par arrêté n° 3071/92. La SUMATEX est en cessation d'activités depuis le mois de janvier 1992.

La privatisation de la SUMATEX consiste en la cession d'actifs avec maintien des activités de filature et obligation d'investissements dans d'autres activités industrielles. L'adjudication a été prononcée en faveur de l'offre de M. RAZAFINDRAZAKA José, pour un prix d'acquisition de 4,105 milliards de FMG. La signature du contrat de vente ainsi que le paiement de la totalité du prix d'achat des actifs ont eu lieu le 22 octobre 2004.

### 3.4. Etudes relatives à la filière coton et à la filière textile

#### *A) L'audit de la compétitivité de la chaîne Coton-textile-habillement*

Un audit de la compétitivité de la chaîne Coton-textile-habillement vient d'être mené par l'USAID. Cet audit souligne la place que pourrait tenir la production locale de coton dans l'amélioration de la compétitivité de la filière textile. Cette étude chiffre la demande nationale effective totale actuelle de fibre à 27 500 tonnes.

#### *B) Etude de la filière coton (Banque Mondiale)*

Une étude de la filière coton, bénéficiant du financement de la Banque Mondiale a débuté le 10 février 2005 pour une durée de 4 mois. La proposition retenue est celle du consortium SOGREAH-SOMEAH. Les termes de référence de l'étude sont annexés à cette note.

Cette étude vise spécifiquement à :

1/ Faire une analyse technico-économique de la filière coton-fibre en particulier autour des points suivants :

- identifier les contraintes actuelles à l'amélioration quantitative et qualitative de la production, ainsi que de la productivité, évaluer le potentiel d'extension (analyse au niveau des actuelles et des anciennes zones de production) et établir des projections de production. Une analyse spécifique du potentiel des variétés à fibre longue (de type PIMA) sera menée en relation avec la demande et les conditions techniques de production (irrigation).
- analyser la place du coton dans les exploitations et analyser les différents systèmes de production cotonnière ainsi que les pratiques culturales,
- analyser les coûts de production, les marges des producteurs, et les coûts d'opportunité du coton par rapport aux autres spéculations possibles et les gains de productivité accessibles,
- analyser le fonctionnement et l'organisation institutionnelle de la filière en particulier: les services aux producteurs (fournitures d'intrants, de conseils, financement), la recherche,

la commercialisation, le système de fixation des prix, le rôle des organisations de producteurs, l'environnement fiscal et incitatif (taxes, subventions),

- analyser les possibilités d'une gestion du fonctionnement de la filière par les professionnels
- analyser les coûts d'égrenage, de transports (locaux et internationaux),
- identifier les actions permettant d'améliorer l'environnement de la production et les résultats économiques des opérateurs,

2/ Situer les performances de la filière par rapport aux principaux pays producteurs africains (sur une base bibliographique à ce stade du travail). Il s'agit d'étudier la compétitivité des différents secteurs de la production (coton graine, coton fibre) en intégrant les différents paramètres (coût de production, transport, fret, mesures d'incitation, fiscalité,...). Situer les forces et faiblesses de la filière malgache par rapport à ces pays (évaluation des avantages comparatifs),

3/ Analyser l'intégration actuelle de la filière coton dans la filière textile malgache et préciser les opportunités et les conditions d'une plus grande intégration par un accroissement de l'utilisation et de la transformation locale du coton fibre (analyse du segment de la filature: demande, coûts, qualité de la fibre, etc.),

4/ Définir des scénarii de développement de la filière incluant les aspects de relance de la production, d'amélioration de la compétitivité, d'intégration verticale, d'organisation des services aux producteurs, de gestion et d'organisation de la filière, de démarche qualité et d'amélioration de l'organisation de la commercialisation et de l'environnement de la filière (fiscalité, incitations, financement,...).

5/ Evaluer la pertinence d'un dispositif de suivi de la filière de type observatoire et proposer un modèle d'analyse et un mode d'organisation et de fonctionnement.

Cette étude fera l'objet d'un rapport qui sera discuté lors d'un atelier de restitution.

#### **4. L'initiative de l'Union européenne en faveur du coton africain**

##### 4.1. Présentation de l'Initiative

Les variations erratiques des cours mondiaux du coton liés aux politiques de soutien, notamment des Etats-Unis (3,3 milliards \$ en 2001/2002), de la Chine (1,2 milliards \$) et de l'UE (957 millions \$) sont une contrainte très forte pour la production africaine en général et malgache en particulier. De près de 90 cents la livre en 1995, le cours mondial de la fibre de coton est passé à 40 cents fin 2001 pour remonter en 2003 et descendre sous la barre des 50 cents aujourd'hui.

Cette situation a entraîné le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali à présenter « l'Initiative sectorielle en faveur du coton » à la réunion ministérielle de l'OMC, à Cancun, en septembre 2003 pour remédier à la crise que traverse leur filière cotonnière.

En réponse la France a proposé une nouvelle initiative aux quinze en novembre 2003 (Doc n°88/03 PROBA) qui a été reprise en février 2004 par la Commission Européenne et adoptée par le Conseil européen les 26 et 27 avril 2004, sous la forme d'une "Proposition de partenariat Union Européenne - Afrique à l'appui au développement du secteur coton en Afrique"<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Source :

La Commission Européenne propose une stratégie spécifique en vue de la conclusion, entre l'Union Européenne et l'Afrique, d'un partenariat permettant de soutenir le secteur du coton en Afrique. Cette stratégie repose sur deux axes d'intervention complémentaires :

- **l'obtention de conditions commerciales plus favorables sur les marchés internationaux du coton**

L'Union Européenne appuie les appels lancés par les quatre pays producteurs africains de coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) qui demandent que l'on poursuive au sein de l'OMC la réduction des subventions faussant les échanges. En particulier, dans le cadre des négociations agricoles menées au titre du programme de développement de Doha, l'Union Européenne demande :

- *l'amélioration de l'accès au marché pour les exportations de coton et de textiles des pays les moins avancés* : les pays développés devraient accorder l'accès en franchise de droits et de contingents au coton et aux textiles en provenance des pays les moins avancés, conformément à l'initiative de l'Union Européenne "Tout sauf les armes" (EBA). Il est également proposé de chercher des solutions au problème de l'érosion des préférences commerciales et de la progressivité des droits de douane ;
- *la suppression de toutes les formes de subventions à l'exportation dans ce secteur* ;
- *la réduction des subventions internes qui faussent le commerce* : l'Union Européenne, qui est un petit producteur de coton (2% de la production mondiale), réorganise actuellement le soutien qu'elle accorde aux producteurs de coton de l'Union Européenne en le dissociant partiellement de la production, et, partant, elle abandonne le soutien qui fausse le plus les échanges.

- **le soutien des pays africains producteurs de coton en consolidant la compétitivité de leurs secteurs coton, incluant la mise en œuvre de plans de développement globaux** pour les régions productrices de coton; renforcement des politiques et institutions relatives au coton; facilitation de l'intégration au sein de la chaîne de production du coton; amélioration de la réponse aux évolutions des marchés et technologies; et promotion de la reconnaissance de la qualité.

Le potentiel des Accords de partenariat économique pour le secteur du coton est souligné. Le plan d'action inclut également des mesures pour amortir l'impact des fluctuations de prix, incluant l'accès à des mécanismes de gestion des risques sur les revenus et de compensation en cas de pertes soudaines des revenus des exportations à travers l'instrument européen FLEX. (Source : DG Trade, février 2004).

L'UE a promis d'apporter son appui technique et financier, aux conditions suivantes :

- **le pays ACP concerné doit produire une stratégie nationale sur le coton** ;
- **le secteur coton doit s'inscrire dans le Document de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté** ;
- **les bailleurs de fonds internationaux et locaux concernés par le secteur (dont la coordination est assurée par la Délégation de la Commission Européenne sur place) doivent être associés au processus.**

#### 4.2. Les différentes réunions

##### *A) Le Forum UE-Afrique sur le coton*

Comme première mesure concrète de coordination des actions, la Commission Européenne a convoqué à Paris, du 04 au 06 juillet 2004, un **Forum UE-Afrique sur le coton**, qui a rassemblé 200 participants du secteur public et du secteur privé des pays africains producteurs et des États membres de l'UE, ainsi que des institutions internationales.

Le 04 juillet 2004 une réunion du groupe ACP a permis de préparer la position de ce groupe et les aspects spécifiques nationaux présentés lors du Forum<sup>7</sup>. Ce forum visait l'approbation du partenariat Union Européenne - Afrique sur le coton ainsi que la mise en place d'un plan d'action pour la mise en œuvre de ce partenariat (cf. 2.3.).

#### *B) Le groupe ACP de travail sur le Coton*

Depuis le 07 octobre 2004 le groupe de travail ACP sur le coton a repris ses activités pour faire le point sur les réalisations du partenariat UE-ACP. Une seconde réunion a eu lieu le 29 novembre 2004 afin de faire le point sur l'état d'avancement du dossier coton. A cette occasion une note a été préparée par le MAEP et le MICDSP avec l'appui du BAON présentant l'état du dossier à Madagascar. (cf. 2.4)

#### 4.3. Le plan d'action<sup>8</sup>

La feuille de route, devenue **Plan d'action, issue du Forum UE - Afrique constitue le cadre général pour la mise en œuvre du partenariat UE - Afrique sur le coton.**

Ce plan d'actions contient 7 fiches (6 thématiques et une fiche de suivi coordination) :

- Commerce international
- Stratégies nationale et régionale
- Politiques et institutions
- Innovation technologique
- Gestion du risque et Finance
- Intégration de la chaîne
- Suivi - coordination

Chaque fiche contient les résultats attendus les plus significatifs et les activités les plus importantes.

#### 4.4. Participation de Madagascar à cette initiative

Madagascar suit le dossier coton de près et a participé activement à l'initiative lancée par l'Union européenne.

Une première note "Eléments de stratégie nationale sur le coton" a été rédigée par le MAEP en mai 2004 en vue de la tenue du Forum Union européenne qui s'est tenu à Paris du 4 au 6 juillet 2004.

Lors de ce Forum, Madagascar était représenté par M. RAZAFITRIMO Solofo, Conseiller en charge des affaires économiques à l'Ambassade de Madagascar à Bruxelles et Mme RAKOTOARINOHATRA, Directeur commercial de HASYMA. A l'issue du Forum un rapport a été rédigé et diffusé auprès des autorités concernées. Notons que le travail effectué par Madagascar sur ce dossier a été très favorablement accueilli.

<sup>7</sup> : Voir annexe 2

<sup>8</sup> : Voir annexe 3

A l'occasion de la seconde réunion du groupe de travail ACP sur le coton une note présentant l'état du dossier à Madagascar a été diffusée<sup>9</sup>.

Enfin, conformément aux recommandations du Forum UE - Afrique une plate-forme de concertation nationale est en cours de constitution (cf. 4.1.).

#### 4.5. Le positionnement des paysans africains

Face à la crise cotonnière les producteurs africains s'organisent. Le 22 décembre 2004, les représentants des producteurs de coton du Bénin (FUPRO), du Sénégal (FNPC), du Mali (GSCM), du Cameroun (OPCC.GIE), du Togo (URGPC) et du Burkina Faso (UNPC-B) se sont réunis à Cotonou et ont créé un cadre de concertation à l'échelle continentale : l'Association des Producteurs de Coton Africains (AproCA). D'après la déclaration de Cotonou, cette association "doit être capable de représenter valablement les producteurs africains de coton dans toutes les instances de réflexion et de décision sur cette filière."

L'AproCA poursuit les objectifs suivant :

- Regrouper l'ensemble des organisations de producteurs de coton exerçant sur le continent africain ;
- Promouvoir la solidarité entre les organisations membres ;
- Favoriser la concertation et la coopération entre les membres pour traiter des questions d'intérêt commun ;
- Collecter, traiter et diffuser en direction des membres toute information touchant au coton ;
- Défendre les producteurs de coton face à toute distorsion du marché mondial du coton ;
- Echanger les expériences entre les organisations membres.

Il serait sans doute intéressant que les producteurs malgaches de coton se rapprochent de cette association pour suivre et participer aux débats en cours sur la régulation du marché international du coton et ainsi être en mesure de défendre leurs intérêts.

## **5. Perspectives**

### 5.1. Constitution d'une plate-forme coton

Le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, à travers l'UPDR, finalise actuellement les contacts des parties concernées, tant publiques que privées, pour la mise en place de la plate-forme de concertation nationale telle que définie par le plan d'action issue du Forum ACP sur le coton qui s'est tenu les 5 et 6 juillet 2004 à Paris.

---

<sup>9</sup> : Voir annexe 2

Cette plate-forme rassemblera sous l'égide du MAEP<sup>10</sup> :

- 2 représentants des producteurs (1 de la région du Sud et 1 de la région du Nord),
- 1 représentant Tranoben' ny Tantsoha
- 1 représentant de la recherche (FOFIFA)
- 1 représentant de HASYMA
- 1 représentant de COTONA
- 2 représentants des autorités locales (Tulear et Majunga)
- 1 représentant du syndicat des entreprises des zones franches
- 1 représentant du secteur bancaire
- 2 représentants du MAEP
- 2 représentants du Ministère de Finances
- 2 représentants du MICDSP
- 1 représentant du MAE
- 1 représentant du PSDR

Les partenaires techniques et financiers, notamment la Délégation européenne, la Coopération française, la Banque Mondiale et l'USAID seront conviés à participer aux réunions de la plate-forme.

Une première réunion de cette plate-forme est prévue début mars après la mission du Ministre malgache des Affaires et Etrangères et du Ministre de l'Economie et des Finances à Bruxelles. Elle profitera de la venue de l'expert international en charge de l'étude filière coton.

Cette réunion a pour objectifs<sup>11</sup> :

- De présenter une note de conjoncture relative à l'évolution du marché mondial du coton, à l'état de la filière coton à Madagascar et enfin, aux changements en cours concernant le marché du textile (fin des Accords multifibres, concurrence chinoise, AGOA...) ;
- De présenter l'initiative Coton, les débats qui ont eu lieu à Paris ainsi qu'à Bruxelles et les enjeux de cette initiative pour Madagascar ;
- De présenter en lien avec cette initiative le plan d'action proposé à Paris ;
- De présenter l'Etude de la filière Coton financée par la Banque Mondiale et qui va commencer début 2005 ;
- De préciser les activités de la plate-forme malgache compte tenu du plan d'action et de l'étude en cours.

## 5.2. Suivi de l'étude de la Banque Mondiale et élaboration d'une politique cotonnière

Un des objectifs majeurs de cette plate forme est de définir un plan d'action pour le secteur cotonnier à Madagascar. Ce plan d'action sera un des produits issus de l'étude financée par la Banque Mondiale et dont le rapport sera discuté lors d'un atelier de restitution.

Il est ainsi proposé que la plate-forme soit le Comité de suivi de cette étude afin que l'ensemble des travaux soient menés à bien et contribuent à la définition d'un plan action pouvant être proposé pour financement dans le cadre de l'Initiative européenne.

---

<sup>10</sup> : Liste non exhaustive

<sup>11</sup> : Voir la proposition d'ordre du jour en annexe